



RESTRUCTURATIONS DU 44 : ÇA S'AGITE!

Dans le cadre du grand projet de restructurations, ça s'est agité la semaine dernière !

L'Intersyndicale DGFIP44 n'a pas chômé. Elle a saisi la Direction le 7 septembre 2015 pour qu'entre autres, les notes ouvrant aux collègues la possibilité de déposer leur fiche de vœux soient diffusées au plus vite.

Ce fut chose faite le 9/9 au soir. Sauf que le délai laissé aux collègues n'était que de 5 jours ouvrés !

L'intersyndicale DGFIP44 est intervenue une seconde fois jeudi 10/09. Ce même jour, lors du CHS-CT, les syndicats ont fait part de tout ce qui n'allait pas dans la gestion du dossier : pas de calendrier des événements, manque de visibilité sur les futurs PCRP, manque d'informations des collègues sur les règles de gestion qui sont mises en place localement suite aux GT du 1^{er} semestre, et donc délais trop courts pour se positionner, etc.

Face au manque de réponses de l'administration les syndicats ont fini par quitter la salle ([voir le tract sur notre site](#)).

La direction locale a finalement accepté de repousser la date limite jusqu'au 25 septembre. C'est un peu mieux mais cela reste tout de même très court. Pour répondre aux questions des collègues, les RH vont passer dans les sites concernés. Une foire aux questions est également accessible aux collègues. Si tout cela ne suffit pas, vous pouvez bien entendu prendre notre attache.

Nous profitons de cet article pour dire aux collègues qui entrent dans le périmètre de ces bouleversements que les mois à venir risquent d'être difficiles. En effet, changer de responsables et de collègues, de dossiers et de bureaux simultanément n'est pas forcément évident quand on n'est pas à l'origine de la demande. Et c,e même si notre direction tente de minimiser cet état de fait.

Prenez-soin de vous et si vous vivez mal cette situation, n'hésitez pas à nous en faire part.



TAUX DE PROMOTIONS (2015-2017) BLOCAGE À TOUS LES ÉTAGES !



L'arrêté fixant le taux de promotions pour les changements de grades pour les 2015-2017 est enfin paru au JO du 6 août 2015.

Un projet a été présenté aux syndicats le 10 mars dernier. A cette occasion, FO a dénoncé la nouvelle baisse de promotions internes que le ministère a présenté au nom de sa politique d'austérité budgétaire.

Alors qu'en comparaison avec 2014, le nombre de promouvables en 2017 sera en progression pour la catégorie A de 10% et pour les B de 11,5%, le nombre de promotions prévues amènera à une baisse respectivement de 36 et 9% ! Pour la catégorie C, si le nombre de promouvables baissera de 9% (conséquence des baisses de recrutement dans cette catégorie), le nombre de promus s'affaîssera de 28% !!

Face à ces propositions inacceptables, les syndicats ont demandé au Secrétaire Général de revoir sa copie et ont quitté la séance. Quatre mois plus tard, avec la publication des taux définitifs, force est de constater, que la situation n'a guère évolué, et les rares fois où c'est le cas, les taux sont améliorés ... mais généralement que pour l'année 2017 !! Parfois, les taux définitifs sont mêmes inférieurs aux taux proposés au mois de mars !

Après les suppressions d'emplois ininterrompues depuis 15 ans, après les restructurations massives en cours et à venir, après le gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, voici donc maintenant le blocage programmé des déroulements de carrière avec des taux de promotions internes historiquement bas ! Décidément, les agents des finances sont bien devenus la variable d'ajustement privilégiée de ce gouvernement dans sa politique d'austérité. Nos ministres ont une curieuse conception de la reconnaissance du professionnalisme de leurs personnels qu'ils ne cessent de vanter dans leurs discours.

Les paroles sont une chose, seuls les actes comptent !

Pour FO, à n'en pas douter, seule la construction d'un rapport de forces puissant, dès la rentrée, sera en mesure de changer la donne. Pour la DGFIP :

Le chiffre entre () est le % présenté au GT du 10/03/15, et en gras le chiffre publié au JO. Les autres taux sont restés inchangés.	TAUX APPLICABLES		
	2015	2016	2017
Administrateur	4 %	4 %	4 %
Inspecteur principal	1 %	1 %	1 %
Inspecteur divisionnaire HC	24 %	24 % (23)	23 % (22)
Inspecteur divisionnaire CN	15 %	14 %	13 %
Contrôleur principal	11 %	10 %	10 %
Contrôleur 1re classe	20 %	19 %	19 % (18)
Géomètre-cadastre ppal	19 %	17 %	15 %
Géomètre-cadastre	20 %	19 %	19 % (18)
AAP1	26 %	25 %	25 %
AAP2	38 % (35)	35 % (30)	33 % (25)
AA1	40 %	35 %	30 %
ATP1	29 %	27 %	25 %
ATP2	38 % (35)	35 % (30)	33 % (25)
AT1	40 %	35 %	30 %